

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Jacques, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVEAUX-DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 19 juillet 1845.

Le comité du centre gauche de la chambre des députés vient de se constituer. Nous publions aujourd'hui la circulaire qu'il adresse aux électeurs pour les engager à former promptement des comités électoraux. Cette circulaire a beaucoup d'affinités avec la circulaire du comité de la gauche constitutionnelle. Si ces deux comités fonctionnent isolément, ils n'en seront pas moins unis de fait et d'intention. Nous ne pouvons pas trop nous rendre compte des motifs qui les ont déterminés à agir ainsi séparément. Un appel collectif aurait eu quelque avantage; il aurait pu gêner quelques combinaisons personnelles, mais il aurait imprimé aux élections un mouvement plus ferme et plus décisif.

En publiant les circulaires des comités de la gauche et du centre gauche, nous avons prouvé que nous désirions voir ceux de nos concitoyens qui jouissent de leurs droits politiques se mettre en mesure de les exercer utilement. Nous n'avons jamais considéré les élections comme un fait sans importance, auquel le parti radical ne dut pas se mêler; nous avons toujours cru qu'il y avait pour lui devoir d'intervenir et d'apporter sa part d'influence.

Avec la loi électorale qui nous régit, nous ne pouvons pas attendre du corps électoral une représentation progressive et nationale, nous ne pouvons pas espérer que nos principes s'y fassent jour dans des proportions importantes. Cependant nous voulons qu'on agisse, et nous blâmons l'inertie. Pourquoi? C'est qu'en politique il faut aider son parti sur tous les points, c'est qu'il faut servir son pays dans les diverses conditions où l'on est placé; on fait le bien que l'on peut, on empêche le mal aussi autant que cela est possible: c'est déjà quelque chose. Signaler des illégalités flagrantes, prendre corps à corps la corruption, repousser énergiquement l'arbitraire, ne sont pas choses vaines et qu'on doive dédaigner. Ne doit-on pas aussi maintenir dans toutes les parties du corps social, autant que cela est faisable, les traditions de liberté et d'honneur? L'abandon d'un droit est une mauvaise action; qu'importe qu'en l'exerçant on ait été vaincu! on a toujours fait son devoir et on est sans reproche.

Au point où sont les choses, les candidatures qui pourraient nous convenir sont rares; encore est-il utile, quand deux candidats sont en présence, fussent-ils de la même opinion, de faire pencher la balance en faveur de celui qui présente le plus de garanties personnelles. La morale publique est intéressée à ce que certaines candidatures ne puissent pas se produire et à ce que d'autres soient déjouées.

L'intérêt général a été souvent sacrifié par les électeurs, nous en convenons; ce n'est pas une raison pour ne pas essayer de les ramener à des sentiments plus généreux? Pourquoi ne pas faire vibrer dans leurs cœurs de nobles passions? Pourquoi, quand l'égoïsme étend partout sa honteuse lèpre, ne pas leur parler de la dignité du pays compromise, de la liberté mutilée et sans cesse menacée?

Partout où l'on peut exercer une action utile, on doit le tenter. Se retirer de la lutte, ce n'est pas faire preuve de sagesse et de dévouement. Abandonner l'exercice d'un droit parce qu'on ne peut

pas s'en servir dans le sens complet de ses opinions, ce n'est pas se rendre compte de ses devoirs.

La question électorale est restreinte dans d'étroites limites; elle en sortira un jour, nous l'espérons. Jusque-là, ne nous abstenons pas.

Que chacun conserve sa nuance durant la lutte, rien de mieux; nous ne conseillerons jamais qu'on mette son drapeau dans sa poche. Nous voulons qu'on coopère activement à faire sortir la France de la position difficile et peut-être périlleuse dans laquelle elle est placée. En agissant ainsi, nous n'aurons pas de reproches à nous faire, et ceux-là même qui ont tant contribué à amener les choses au point où elles sont ne pourront nous accuser de les avoir empêchés de les rectifier. En d'autres temps, nous les avons avertis qu'ils faisaient fausse route; aujourd'hui qu'ils le reconnaissent et qu'ils voient devant eux des éventualités redoutables, nous sommes d'avis qu'on agisse de concert avec eux dans les élections. Agir de concert, selon nous, ce n'est pas leur livrer la direction des élections, ce n'est pas renoncer aux candidatures qui pourraient nous convenir; c'est apporter son contingent de forces, en demandant en toute circonstance sa part d'influence. Ne donnons pas en imprudents nos votes aux candidats qui ne sont pas nôtres; sachons, quand nous le pourrons, leur imposer des conditions et les forcer à nous faire des concessions. Sur ce point, nous croyons qu'agir avec habileté c'est agir en même temps avec loyauté.

Nous avons toujours combattu avec résolution la doctrine des faits accomplis, et nous ne sommes pas décidés à nous rapprocher de ceux qui l'ont imprudemment préconisée; mais nous ne voulons pas non plus les entraver dans leurs résolutions. Le temps viendra où ils seront contraints de reconnaître qu'ils se sont fourvoyés et de revenir sur les concessions qu'ils auront faites. La peur les a écartés des voies de la révolution, la peur les y ramènera. Les voilà qui parlent déjà de fin de règne, de régence, d'éventualités graves, et c'est en parlant de toutes ces choses qu'ils sollicitent les électeurs de vérifier les listes électorales et de se préparer à combattre le système qui nous régit. Ils comprennent donc qu'il est urgent de réveiller l'esprit public qui sommeille, de raviver le patriotisme qui s'éteint; mais, pour cela, font-ils à l'opinion des avances suffisantes? Non, assurément. C'est ce que nous établirons prochainement.

Nous avons publié il y a quelques jours la circulaire que le comité de la gauche constitutionnelle a adressée à ses correspondants des départements pour les inviter à se préparer aux prochaines élections. Nous croyons devoir faire la même chose pour celle du comité du centre gauche, qui nous est également communiquée par les membres de ce comité.

Le Comité du Centre gauche aux Électeurs.

Messieurs,

La session des chambres touche à son terme. Elle a eu pour résultat politique de mettre en question l'existence du cabinet; mais cette question, elle ne l'a pas résolue. Le ministère, ébranlé, ne sait encore s'il doit en appeler aux élections générales ou attendre la session prochaine. Quelque parti qu'il adopte, l'année qui va s'écouler sera décisive: ou la chambre sera dissoute, et la France aura à disposer d'elle-même; ou, réunie à la fin de l'année, la législature actuelle finira ce qu'elle a commencé, et le cabinet devra, s'il ne se retire, se décider à la dissolution. Ainsi, selon tou-

tes les apparences, des élections générales auront lieu, soit dans l'automne de 1845, soit dans l'été de 1846. L'opinion nationale doit se tenir prête et attentive.

C'est à elle que nous nous adressons. C'est elle qui tôt ou tard domine dans les chambres et dans les élections. C'est elle d'encourager, d'animer la chambre actuelle, de l'exciter à marcher dans la voie où elle vient de faire les premiers pas; c'est à elle, si une nouvelle chambre est élue, d'y rassembler tous les éléments d'une majorité forte et conciliante, qui fasse succéder l'empire de l'intérêt public à la domination des intérêts privés. Le moment est donc venu où toutes les opinions politiques sérieuses et sincères doivent se préparer aux luttes constitutionnelles. Telle est la pensée qui a déterminé les diverses fractions de l'opposition à s'organiser en comités et à faire appel au sentiment public.

Il importe d'abord de rapporter en peu de mots ce qui s'est passé depuis les dernières élections.

Malgré le débordement des intérêts matériels, malgré les efforts de l'administration, les élections de 1842 avaient répondu, vous le savez, à l'attente de l'opposition, et donné à cette opposition quelques voix de majorité. Le ministère allait donc succomber quand un affreux malheur, la mort soudaine de l'héritier du trône, vint substituer une question de dynastie à une question de ministère, et ajourner l'événement que tout le monde prévoyait. Le ministère sut profiter de ce délai, et parvint mystérieusement, obscurément, à regagner douze ou quinze voix, et à reconquérir ainsi la majorité qui lui échappait; majorité faible, incertaine, mécontente, et qui, dans plusieurs occasions, lui fit payer cher la vie qu'elle lui accordait; majorité suffisante néanmoins, non pour qu'il pût gouverner avec force et dignité, mais pour qu'il pût se maintenir. C'est ainsi qu'à travers des échecs multipliés et de fréquentes humiliations, le ministère se traîna jusqu'au bout des sessions de 1843 et de 1844.

Dans l'intervalle de la session de 1844 à la session de 1845, la politique ministérielle avait néanmoins abouti à deux actes qui rendaient la situation du cabinet particulièrement difficile et périlleuse. Au Maroc, on avait, après deux victoires glorieuses, conclu un traité qui ne donnait à la France aucune compensation, aucune garantie, aucune satisfaction, un traité qui remettait tout en question et détruisait le fruit de deux expéditions. A Taïti, après avoir désavoué l'amiral Dupetit-Thouars, on venait de promettre une indemnité à l'agent anglais Pritchard, à l'homme qui avait soulevé contre nous quelques milliers de sauvages et fait égorger quelques centaines de nos soldats. De tels actes révoltaient, à juste titre, tous les sentiments nationaux, et il était peu probable que la chambre voulût s'y associer. Dès le début, en effet, plusieurs hommes honorables, qui jusqu'alors avaient soutenu le cabinet, déclarèrent qu'ils s'en séparaient, et la crise commença. Nous n'avons pas besoin de vous rappeler comment cette crise s'est terminée. Quatre fois, dans le courant de janvier et de février, la question de cabinet fut posée, et, dans ces quatre votes, le cabinet a eu successivement quatre voix, vingt-huit voix, huit voix, vingt-quatre voix de majorité relative. Encore, le jour où la majorité est tombée à huit voix, neuf à dix membres de la chambre s'étaient-ils abstenus en déclarant qu'ils ne voulaient pas se séparer de leurs amis, mais qu'ils blâmaient non moins que l'opposition la conduite ministérielle.

En présence d'un tel résultat, un ministère ayant quelque respect pour les principes du gouvernement représentatif et pour la dignité du pouvoir se serait sur-le-champ retiré, ou bien eût fait appel au pays. Le ministère est resté, malgré les conseils d'une partie de ses amis, malgré ses déclarations précédentes, et il est inutile de vous dire à quelles tristes conditions. La loi des pensions rejetée, la loi des caisses d'épargne remaniée de fond en comble, la loi des douanes refaite dans tout ce qu'elle avait d'important, et, au sujet de cette loi, un traité frappé d'interdit, un autre traité modifié dans ses dispositions, abrégé dans sa durée; voilà, pendant trois mois, les succès du ministère.

Pas une discussion d'ailleurs, grande ou petite, où le cabinet ait osé avoir un avis, et l'exprimer nettement, sans détour et sans ambiguïté; pas un débat où ses membres ne se soient montrés incertains, divisés, empressés à tout accepter, à tout subir, à tout promettre, plutôt que de risquer une précaire existence. Tout cela, vous en avez été témoins comme nous; comme nous, vous avez vu avec douleur s'abaisser chaque jour le gouvernement du pays.

Une administration qui se maintient à ce prix dans les chambres ne devra pas se montrer fort difficile dans le choix des moyens de succès, quand elle comparaitra devant le pays. Nul doute qu'elle ne s'occupe, dès à présent, sur tous les points de la France, de l'avenir électoral des candidatures ministérielles. Dans cette situation, l'opposition manquerait à tous ses devoirs si elle se laissait prendre au dépourvu, et si elle ne se tenait pas prête à soutenir, pour la cause de 1789, pour celle de 1830, une lutte décisive.

Feuilleton du Censeur. — 20 Juillet.

LE FILS DU FISCAL.

Vous me le demandez, Madame, non pas un conte, non pas une chronique, mais une simple anecdote qui vous peigne d'après nature et en peu de mots le caractère espagnol. Vous êtes lasse de l'Espagne d'opéra-comique; vous exigez que, l'éclat de mon récit les guitares, les basquines et les balcons mauresques; vous refusez d'entrevoir le moindre menton barbu de diegne; vous renvoyez les Abencerrages de M. de Florian, et vous me défendez de vous parler même du saint-office. Je vais donc vous dire simplement une histoire vraie, sans accompagnement de guitares, et dont le dénouement s'est passé sous mes yeux.

Il y a une vingtaine d'années qu'un dimanche matin, une jeune femme, enveloppée dans sa mantille, entre dans l'église de Notre-Dame-d'Atocha ou du Buisson, à Madrid, tenant par la main un petit enfant d'une rare beauté. A la vue de cet ange, un doux sourire illumine le visage de toutes les dévotes agenouillées sur les fines nattes de jonc. Les vieilles sourient de souvenir, les jeunes se penchent par pressentiment. Impossible, en effet, de voir un plus joli enfant: cheveux blonds dorés, franges de longs cils, touffus, s'entre-croisant et faisant ombre sur sa peau rose; sous sa paupière baissée on devinait son regard; relevée, on voyait la cornée limpide de ses grands yeux noirs s'iriser de reflets et se moirer de couleurs chatoyantes; ses joues rosées étaient faites de cette chair laiteuse, pleine de fossettes qui appellent le baiser. Il était à cet âge où, avec son regard vague et naïvement hardi, l'enfant tient encore de l'ange, si bien qu'on se prend involontairement à lui chercher des ailes, comme celles des cupidons joufflus ou des chérubins qui jouent de la trompette dans le ciel bleu des vieux tableaux.

La mère, dona Rosario de Solis, venait remercier la Vierge d'avoir sauvé cette chère petite âme. Le visage de cette pauvre femme était pâle; elle avait vieilli tant de nuits près du berceau de l'enfant malade!

Dois-je vous dire quelle noble créature était cette dona Rosario? Vous allez la juger.

Pour sauver son père mourant des poursuites d'un créancier féroce, elle avait épousé le créancier lui-même, don Andrés de Solis, le fiscal. Rosario était belle d'une de ces beautés que la sculpture serait impuissante à rendre, que le pinceau du plus tendre des peintres, de Raphaël d'Urbin, eût

seul pu retracer. Sa beauté, c'était le sourire de ses yeux, la sérénité de son front, la souplesse de son col de cygne. Son âme rayonnait sur ses traits et leur prêtait, par une sorte de transfiguration, son angélique beauté.

Cependant dona Rosario, à peine entrée, s'agenouilla devant la Vierge miraculeuse, étincelante de pierreries, qui berce dans ses bras un petit Jésus. L'enfant regarde de tous ses yeux un soleil qui faisait auréole sur la tête de la madone et dont les rayons jetaient un éclat admirable. La Vierge laissait pendre à sa ceinture un grand chapelet de diamants; plus de cent cierges éclairaient l'autel.

Le curieux petit Cristoval va ensuite examiner les parterres remplis de gazon émaillé de fleurs, avec leurs fontaines, dont l'eau retombe à grand bruit, là, dans des bassins d'argent, ici, dans des bassins de marbre et de porphyre. Autour de ces fontaines, il voit une ceinture de gros oranges, à hauteur d'homme, et sur lesquels voltigent et gazouillent des oiseaux. Le parfum des jasmins efface l'odeur de l'encens.

L'enfant croit voir le paradis en contemplant ces merveilles ainsi que l'autel, les balustres et les lampes en argent massif. Tout-à-coup son regard tombe sur les marches de la grille de la chapelle, et il aperçoit une horrible pauvre, accroupie dans ses haillons sur ces marches, et tendant vers lui, de sa main noire, ridée, décharnée, une sébile. D'abord il a peur et recule comme fasciné par cette hideuse apparition.

Mais derrière la pauvre il voit sourire d'un air suppliant une petite tête brune et mutine: yeux noirs pleins de feu, dents blanches, cheveux ardents et presque crépus, le tout encadré dans les lambeaux usés d'une toile grossière. Il croit voir remuer les lèvres de ce visage. Il s'approche involontairement, rassuré, curieux, et il entend ces mots dits par la vieille et plaintivement répétés par la petite aux cheveux crépus:

— J'ai faim!

Il court alors vers dona Rosario, et, à son tour tendant la main, il s'écrie:

— Une pauvre, mère!

La pieuse femme le regarde en souriant et lui met une piastre dans sa petite main.

— Va, mon enfant, dit-elle; cette aumône sera douce à Dieu.

Le petit Cristoval saute de joie et s'élance vers la mendicante.

Le doux hymne des orgues s'élève dans le silence, et peu à peu rempli les arceaux de ses vibrations de plus en plus puissantes et bientôt formidables. Le chant des prêtres éclate à son tour, et toutes les âmes s'élèvent vers Dieu avec cette harmonie sacrée et se détachent de la terre.

Cependant, tout-à-coup, au milieu de sa ferveur, il semble à dona Rosario que la Vierge vient de serrer contre son cœur le nino divin, avec le

geste frémissant de la peur. Eblouie, émue, effarée d'un sinistre pressentiment, elle sent comme un vide autour d'elle; à ses yeux fascinés, il semble que l'église devient déserte, que cette foule agenouillée n'est qu'une foule illusoire, que ces voix qui prient se sont éteintes, que le silence se fait autour d'elle. D'où lui vient cette étrange hallucination? Son enfant n'est plus là.

N'y a-t-il pas chez tous ceux qui aiment, et surtout chez les femmes, pour qui l'action extérieure est si nulle, une force de concentration rêveuse qui leur permet d'envelopper les êtres aimés d'une sorte d'aimant moral propre à les avertir des dangers inconnus et des pièges invisibles? C'est comme une sorte de seconde vue qu'on est convenu d'appeler vulgairement pressentiment.

Dona Rosario se retourne vivement. D'un coup d'œil elle a sondé tous les recoins de la chapelle: rien! D'un bond elle est au seuil de la chapelle et regarde: son enfant n'est plus dans l'église. Elle s'appuie à la grille, car son cœur défaillait et elle sent ses genoux plier. Mais elle sourit et se rassure. Cristoval perdu! c'est impossible. Folie de mère! L'enfant est espion; il se joue de la terreur maternelle, comme lorsqu'il se cache au logis dans les plis de sa mantille. Elle va bien le gronder tout-à-l'heure! Cependant sa voix est étranglée en demandant à une femme agenouillée devant elle:

— Avez-vous vu mon enfant?

— Le petit aux boutons d'argent, senora? répond la dame. Oh! le joli enfant! et que vous êtes heureuse d'être sa mère!

— Bien heureuse, dit Rosario les yeux égarés.

Et elle reprend avec impatience:

— L'avez-vous vu? où est-il? est-il sorti de la chapelle? Dites, dites, dites donc!

— Je ne sais, chère dame; mais ne parlez pas si haut.

— La messe n'est pas finie, dit aigrement une autre.

— On nous regarde, ajoute la première.

Mais dona Rosario ne les écoute pas. Elle court à une manola qui la regarde avec émotion, et, la secouant par le bras, d'un ton bref elle lui dit:

— Et vous?

Celle-ci va lui répondre. Mais la clochette de l'enfant de chœur résonne; tous les visages se baissent vers la terre. En vain la pauvre Rosario reste debout, frémissante, pleine d'angoisse, nul ne lui répond. Enfin, les gens prosternés se relèvent, et la manola compatissante dit à Rosario:

— Je l'ai vu rôder autour de la chaire de Saint-Sébastien avec de grands yeux étonnés.

— Eh bien? dit la mère, la fièvre dans le regard.

Vous savez, tout le monde sait quelles sont les forces considérables dont le gouvernement dispose, et qui lui servent à peser sur les élections politiques. Une administration dont tous les fils sont dans ses mains et aboutissent à tous les points du royaume; un nombre considérable de fonctionnaires répandus par toute la France, auxquels, pour stimuler leur zèle, on montre sans cesse en perspective la faveur ou la défaveur, la disgrâce ou l'avancement; en outre, une multitude d'emplois à donner, de fonds communs à distribuer, de secours à répartir, tels sont quelques-uns des moyens d'action qui appartiennent au gouvernement, et dont l'usage a souvent dégénéré en abus. Est-ce par des efforts individuels non concertés, isolés, que l'opposition peut résister à toutes ces forces? Nous ne le pensons pas.

Si l'opposition veut soutenir avec tant soit peu d'égalité la lutte électorale, elle ne saurait, au contraire, s'y prendre trop tôt et avec trop d'ensemble. Ainsi, il faut qu'elle prépare d'avance des candidatures politiquement sûres et fermes, et qui néanmoins réunissent les conditions locales, sans lesquelles le succès manque presque toujours. Il faut qu'elle intervienne entre les prétentions rivales, qu'elle rapproche les nuances diverses, qu'elle obtienne, au nom de l'intérêt général, des concessions et des sacrifices réciproques. Il faut qu'elle surveille avec soin, qu'elle enregistre avec exactitude, toutes les manœuvres de l'administration, tous les actes qui semblent destinés à exercer sur le corps électoral une influence légitime. Il faut, si des faits condamnablement ont lieu, qu'elle en recueille les preuves pour les dénoncer, d'abord à l'opinion publique, puis à la chambre. Il faut enfin qu'elle ne néglige rien pour éclairer, pour réveiller, pour raffermir les citoyens qui en ont besoin. Il faut qu'aux nombreuses tentations de l'intérêt privé elle oppose partout les nobles conseils de l'intérêt général. A ces conditions, l'opposition peut se défendre. Hors de ces conditions, elle serait vaincue d'avance.

N'oublions pas surtout que le droit d'enquête électorale, ce droit si précieux, a été conquis et exercé par la chambre actuelle. N'oublions pas que de coupables manœuvres ont été ainsi saisies sur le fait, traduites devant le parlement, et condamnées par tout le monde. N'oublions pas que, pendant le cours et à la suite de l'enquête, le ministère lui-même s'est trouvé forcé de désavouer d'abord, puis de destituer quelques fonctionnaires publics qui avaient abusé de leur situation. Deux sous-préfets et un procureur du roi ont succombé dans une enquête qui n'a porté que sur trois élections. Ce sont là pour tous des avertissements significatifs et salutaires.

Tels sont, Messieurs, quelques uns des devoirs qui nous sont imposés en ce moment. Or, nous vous le répétons, personne, quelle que soit sa bonne volonté, quel que soit son patriotisme, n'a une autorité suffisante pour les accomplir isolément.

Le premier conseil que nous devons vous adresser, c'est donc de constituer long-temps à l'avance, et partout où cela est possible, des comités électoraux qui se placent en face de l'administration pour la contrôler et la contenir, en face de l'opposition pour l'éclairer, pour la stimuler, pour la déterminer à une action commune. Une fois ces comités constitués, nous serons prêts, s'ils veulent se mettre en communication avec nous, à leur donner toutes les indications, tous les renseignements, toute l'aide, en un mot, qu'ils pourront nous demander. C'est là notre mission, la seule qui nous convienne, la seule que nous ayons acceptée.

Nous ne prétendons nullement dicter aux comités des départements la conduite qu'ils auront à tenir, ni leur désigner les candidatures qu'ils devront soutenir. Nous leur disons seulement que les circonstances sont graves, qu'une lutte décisive se prépare, et que jamais le besoin d'union ne s'est fait plus vivement sentir. Nous leur disons aussi que jamais il n'a été plus clairement démontré que, pour réussir, la bonne cause doit être défendue avec fermeté, mais avec modération, et en se préservant des idées extrêmes et exclusives.

D'autres circulaires vous feront connaître quelles sont, sur les diverses questions qui vont se débattre, nos opinions, nos sentiments, à quelles conditions, par quels moyens l'opposition, à notre sens, peut triompher dans les diverses phases de la lutte électorale. Nous allons aujourd'hui au plus pressé, et c'est sur la révision des listes que nous appelons toute votre attention.

D'après la loi, vous le savez, les maires et les percepteurs se réunissent au commencement de juin pour examiner qui, depuis l'année précédente, a acquis, qui a perdu le droit électoral. Le travail est ensuite arrêté définitivement par le préfet en conseil de préfecture. Malheureusement les maires se rendent rarement à ces réunions; de sorte que, livrées exclusivement à l'administration, les listes portent trop souvent les marques d'une partialité incontestable. On inscrit les électeurs qui sont présumés favorables au candidat ministériel; on n'inscrit pas ceux qui sont présumés contraires. On raie, en revanche, les électeurs qui ont voté avec l'opposition; on ne raie pas ceux qui ont voté avec le ministère. Contre ces opérations la loi ouvre sans doute un recours; mais, d'une part, beaucoup d'électeurs véritables, par négligence de leurs droits, ou pour d'autres motifs, hésitent à réclamer leur inscription; de l'autre, chacun répugne individuellement à réclamer la radiation d'électeurs qui ont perdu leurs droits, et qui n'ont pas eux-mêmes la délicatesse d'en avertir l'autorité. De là il résulte que le jour de la clôture arrive, et que des listes très imparfaites deviennent, pour une année, permanentes et irrévocables. A ce mal il n'est qu'un remède: c'est que les comités prennent les listes à cœur, et se chargent d'obtenir toutes les inscriptions, toutes les radiations qui leur semblent fondées. C'est là, pour les comités, le plus impérieux, le plus urgent de tous les devoirs, et nous ne saurions trop les engager à s'en occuper dès à présent. Ils ne doivent pas oublier, en effet, que les élections prochaines, quoi qu'il arrive, se feront certainement sur les listes qui se préparent. Combien n'importe-t-il pas que ces listes soient complètes et sincères? Combien n'importe-t-il pas que l'arbitraire administratif ne les rédige pas à son gré? Nous ne saurions trop insister sur ce point, et nous espérons que vous en comprendrez toute la gravité.

Nous terminons par une dernière réflexion. En 1827, il y avait, comme aujourd'hui, un ministère hostile aux principes libéraux, peu soucieux de la dignité nationale, et qui, fier d'avoir vécu quelques années, commençait à se croire inébranlable. Il eût pu l'être, en effet, si tous les bons citoyens ne se fussent réunis contre lui. Mais, à Paris et dans les départements, des comités se formèrent, qui avertirent le pays des dangers qu'il courait, qui l'arrachèrent à son apathie, qui le dirigèrent dans la lutte. Parmi ces comités, il en était un présidé par M. Guizot, dont M. Duchâtel faisait partie, et qui adressait à ses correspondants précisément les mêmes conseils que nous vous adressons aujourd'hui. Grâce à tant d'efforts, la bonne cause triompha; elle triomphera encore si nous voulons agir comme on agissait alors.

LES MEMBRES DU COMITÉ DU CENTRE GAUCHE.

La nouvelle de la délivrance du docteur Steiger a été accueillie avec enthousiasme dans toute l'Allemagne. On l'a célébrée par des bals, des concerts, des souscriptions pour ses trois libérateurs.

A Heidelberg, dans un banquet de 200 personnes, le premier bourgmestre, vieillard de 70 ans, a porté la parole en ces termes: « Permettez-moi de vous parler aujourd'hui de mes vieilles amies. Pour elles l'âge a sa sympathie aussi bien que la jeunesse. Mon amour s'est porté sur deux vieilles sœurs inséparables; quoique très vieilles, elles sont toujours jeunes, toujours belles et attrayantes pour la jeunesse et pour la vieillesse, car elles sont d'une origine divine. Il suffira de les nommer, et vous comprendrez ma vieille passion. Ces deux sœurs inséparables se donnent toujours la main: la liberté religieuse et la liberté politique. Le docteur Steiger a combattu et souffert pour elles. La nouvelle de sa délivrance a rempli nos cœurs de joie; elle a parcouru le pays comme une étincelle électrique. Je veux aujourd'hui épancher ma joie au milieu de mes amis et porter un toast aux deux vieilles chères sœurs, les libertés religieuses et politiques. Je propose un triple vivat au docteur Steiger et à ses fidèles compagnons. »

On écrit de Constance, le 12 juillet:

« Lors de l'arrivée de l'évêque de Fribourg, la populace, ameutée on ne sait encore par qui, a attaqué la maison de M. Zogelmann et escaladé son jardin pour y briser un buste de notre ancien archevêque de Wessenberg, si distingué par ses lumières, par sa tolérance, et dont la mémoire est vénérée de tous. »

Le mensonge est un des grands ressorts du gouvernement du 29 octobre. C'est avec le mensonge qu'il a déterminé tous les votes de la chambre. Depuis la grande question de Taïti jusqu'à l'affaire moins importante de la restauration de Notre-Dame de Paris, il a menti dans toutes les circonstances, et il a menti encore à propos des négociations sur les jésuites. On se rappelle le démenti si formel donné par un *post scriptum* de la *Quotidienne* au *Journal des Débats*. La *Quotidienne* le renouvelle dans les termes suivants:

« Intrigue et mensonge! avons nous dit; c'est en deux mots toute la diplomatie de M. Guizot dans cette affaire des jésuites.

« Hier, à la chambre des pairs, M. Guizot a couronné les ruses de M. Rossi par des ambiguïtés nouvelles. M. Guizot s'est moqué de la chambre.

« Nous maintenons contre ses récits que la négociation de Rome s'est passée dans les termes exacts, précis, formels de notre NOTE *post scriptum* du 7 juillet.

« Nous répétons que le saint-père a refusé toute intervention officielle dans les négociations de M. Rossi auprès du général des jésuites.

« Nous affirmons que le pape n'a voulu entendre aucune parole tendant à provoquer la suppression, ou la retraite, ou la dispersion de l'ordre.

« Nous déclarons mensongère toute affirmation contraire.

« Nous n'avons pas, pour le moment, à contredire M. Guizot sur les mesures demandées à l'ordre des jésuites. Sur ce point, nous devons attendre l'événement. Nous disons seulement que les principes de liberté et de propriété, selon nous, auraient dû être défendus par des moyens de droit absolu; mais que si des concessions sont faites, elles sont libres, et elles laissent l'autorité de l'église intacte.

« Quant à la suite des intrigues, elle garde ses incertitudes. Nous savons que tout n'est pas fini, malgré les dires de M. Guizot, et que de grands jeux se continuent. Mais une chose est certaine, c'est que le pape n'a pas livré, ne livrera pas la liberté de l'église. »

Paris, le 17 juillet 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Un journal assure, ce matin, que, dans le courant de la séance d'hier, il a été distribué à un certain nombre de pairs des passeports et des permis de chasse. Il nous semble cependant qu'après les observations qui ont été faites tout récemment, à la chambre des députés, sur la délivrance de permis de chasse à MM.

les pairs, il eût été convenable de s'abstenir d'une semblable distribution.

La loi a réglé certaines formalités auxquelles la délivrance des permis de chasse est soumise; elle a déterminé les autorités à qui ces permis devraient être demandés, et nulle part elle n'a dit que M. le grand référendaire de la chambre des pairs pourrait en délivrer à ses collègues. Que ces permis soient délivrés gratuitement ou qu'ils soient payés, le simple fait de leur distribution par un homme qui n'a pas qualité pour cela est une illégalité, et si M. le garde-des-sceaux avait quelque souci du respect qui est dû aux lois du pays, il n'aurait pas toléré que l'abus dénoncé à la chambre des députés par M. Luneau se renouvelât ainsi.

— Par une ordonnance signée il y a peu de jours, M. le contre-amiral Montagnès de la Roque a été nommé au commandement de la station de la côte occidentale d'Afrique. M. le capitaine de vaisseau Bouet-Willamez a été nommé capitaine de pavillon de la frégate amirale et chef d'état-major, sur la demande de l'amiral Montagnès.

Un fait à remarquer ici, c'est que ces deux officiers ont été tour-à-tour chefs de la station et gouverneurs de la colonie du Sénégal.

— M. Ollivier, capitaine de vaisseau en retraite, vient d'être nommé gouverneur de la colonie du Sénégal, en remplacement de M. Bouet-Willamez.

— M. le capitaine de vaisseau Lugeol vient d'être nommé au commandement du vaisseau *le Jupiter*, qui est en armement dans le port de Brest.

— Le *Moniteur* publie une ordonnance royale d'après laquelle les droits de navigation actuellement perçus sur le canal latéral à la Loire de Digoin à Briare, en vertu des ordonnances du 10 février 1840, 19 octobre 1841 et 12 mars 1842, seront appliqués, à partir du premier août prochain, aux canaux de jonction ouverts à Décise et à Fourchambault entre la Loire et le canal latéral.

— Voici les noms des honorables membres qui ont signé la circulaire électorale du centre gauche:

MM. Billaut, de Rémusat, Vivien, Duvergier de Hauranne, Léon de Malléville, Berger, Ganneron, Boudet, Thiers.

— M. Beslay, dont le nom est déjà connu dans la marine par des chaudières à vapeur tubulaires, a fait, il y a peu de jours, de nouvelles expériences sur un nouveau système de chaudières dites à circulation. Plusieurs membres de l'Académie, MM. Séguier et Poncelet, et plusieurs officiers de marine assistaient à cette expérience.

Bulletin de la Bourse de Paris du 17 juillet 1845.

Le marché des chemins de fer a été plus animé aujourd'hui qu'hier. Des affaires assez nombreuses ont été faites sur ces valeurs qui presque toutes ont été cotées en hausse.

Trois pour cent.....	83 20	Caisse Lafitte.....	1130 »
Quatre pour cent.....	110 20	Obligations de Paris.....	1425 »
Quatre et demi pour cent.....	» »	CHEMINS DE FER.	
Cinq pour cent.....	121 50	Saint-Germain.....	1030 »
Emprunt de 1844.....	85 30	Versailles (rive droite)...	456 25
Trois pour cent belge.....	» »	— (rive gauche) ..	275 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	102 1/4	Paris à Orléans.....	1147 50
Cinq pour cent belge.....	105 1/2	Paris à Rouen.....	1025 »
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Rouen au Havre.....	840 »
Cinq pour cent romain.....	104 1/2	Avignon à Marseille.....	965 »
Cinq pour cent portugais.....	» »	Strasbourg à Bâle.....	251 25
Trois pour cent espagnol.....	56 3/8	Orléans à Bordeaux.....	660 »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	» »	Orléans à Vierzon.....	745 75
Banque de France.....	3245 »	Amiens à Boulogne.....	» »
Comptoir Ganneron.....	» »	Bordeaux à la Teste.....	» »
Banque belge.....	» »	Montereau à Troyes.....	512 50

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 16 juillet.

M. DE BOISSY demande des explications sur la pénalité corporelle en usage dans l'armée en Algérie, et dont les journaux ont parlé il y a quelques jours.

M. LE MARÉCHAL SOULT: Personne ne croira que les infractions aux lois disciplinaires restent impunies.

L'honorable préopinant a fait entendre des paroles sévères. Il aurait dû se rendre compte de la situation où l'on est dans un pays continuellement en guerre. Il y a sans doute, pour les condamnés des corps disciplinaires, des peines dont le règlement doit recevoir quelques modifications. Mais les chefs de corps sont quelquefois dans des positions si difficiles qu'il y a certaines mesures qu'ils sont forcés de prendre. Cependant je suis peiné quand on est forcé d'avoir recours à des extrémités pareilles.

J'ai même dit, dans une autre circonstance, que je déplorais certains faits en eux-mêmes. Toutes les fois qu'il s'agit d'un fait imp prévu, on ne peut que le déplorer.

M. le colonel Pélissier, dont je ferai toujours l'éloge, a été dans

— Je crois qu'il se sera caché dans la chaire, pour vous effrayer.

Rosario s'élança vers la chaire.

Cette chaire de Saint-Sébastien est de velours cramoisi en broderie d'or, couverte de chagrin et garnie de clous d'or; le tout est orné de grandes glaces, et du milieu de son impériale s'élève un petit clocher rempli de clochettes d'or.

Mais là, non plus, la mère ne voit pas son enfant; alors elle frissonne sous sa mantille que froissent ses doigts crispés. Elle croit sentir sa raison vaciller dans son cerveau, mais elle se raidit contre son désespoir. Elle comprend qu'il lui faut du calme, de la présence d'esprit; elle redevient calme. Quel calme!

— Folle! misérable! murmure-t-elle; j'ai oublié mon enfant, je n'ai pas veillé sur lui, je suis une mauvaise mère; mais on me le rendra.

On s'agite, on fait tumulte dans la chapelle. Des regards irrités se tournent vers elle; elle sort de l'église.

Sur la place, elle voit danser, tournoyer, tourbillonner dans des cercles de carton doré une petite gitana aux cheveux crépus, dans lesquels brillent quelques jetons de cuivre moins ardents que ses grands yeux sauvages, à moitié couverte de loques aux couleurs criardes, rouge et bleu, cognant de ses doigts maigres un tambour de basque, chantant d'une voix enrouée et essoufflée une chanson bizarre lorsqu'elle cesse de tourner pour tendre sa sébile aux groupes qui s'arrondissent en cercle de spectateurs autour d'elle.

Un souvenir jaillit à la pensée de dona Rosario.

C'est bien là cette petite mendicante qui se cachait derrière la vieille. La mère ne les avait pas regardées, mais elle les avait vues lorsque le petit Cristoval était venu chercher la piastre.

(La suite à un prochain numéro.)

ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL DES JÉSUITES.

Air: Oh! oh! oh! oh!
Qu'il était beau
Le postillon de Longjumeau!

Pour défendre long-temps la place,
Voici de votre général,
Sacrés enfants de saint Ignace,
Le plan sûr, facile et moral:

La presse contre vous machine,
Tonne et sonne le brante-bas;
Compagnons à la souple échine,
Biaisez: vous ne pérez pas.
Par Loyola! par Loyola!
Les jésuites sont toujours là.

Suivant les lieux changeons d'idole,
Et de visages et d'habit;
Ce qui fut là notre symbole,
Ici, par nous, sera maudit.
En Suisse déclarons la guerre,
Soyons hardis et fanfarons;
En France ne nous montrons guère,
Et, vrai Dieu! nous arriverons.
Par Loyola! par Loyola!
Les jésuites sont toujours là.

Votre nom est-il un scandale?
Bien vite ne le portez plus;
Faut-il semer votre morale
Et récolter de beaux écus?...
Sans pudeur devenez maristes,
Missionnaires, dominicains,
Bénédictins, séminaristes,
Trappistes, abbés, capucins.
Par Loyola! par Loyola!
Les jésuites sont toujours là.

De tel quartier si l'on vous chasse,
Un peu plus loin portez vos pas;
L'orage gronde, éclate et passe,
Mais votre esprit ne passe pas.
Vendez vos maisons, vos hospices,
Et remplissez vos coffres-forts;
Emancepez tous vos novices,
Fuyez: vous reviendrez plus forts.
Par Loyola! par Loyola!
Les jésuites sont toujours là.

Croyez moi, Martin vous protégé;
Il se perdrait en vous perdant;
S'il a l'air de pousser le siège,

Ce n'est qu'à son corps défendant.
Entre la Cour et la Tribune,
Martin est entre chiens et loups,
Et pour conjurer la fortune
Il se fait renard comme nous.
Par Loyola! par Loyola!
Les jésuites sont toujours là!
Votre cause exalte les âmes;
Par vous, que de prêtres conquis!
Par les prêtres, combien de femmes!
Par les femmes, que de maris!
A vos genoux toutes les nonnes!
Archevêques, ignorants,
D'avance tressent des couronnes
Et combattent pour vos destins.
Par Loyola! par Loyola!
Les jésuites sont toujours là!
En votre faveur tout conspire:
Courier, vous le savez, est mort;
Béranger a brisé sa lyre;
Et, que dis je? ô grand coup du sort!
Le pamphlet même s'enveloppe
Du froc sale et du surplus gras;
Timon, Timon le misanthrope
Défend ceux qui... ne le sont pas.
Par Loyola! par Loyola!
Les jésuites sont toujours là!
Suivez donc, cohorte fidèle,
Votre passé de point en point.
Vous seuls servez-vous de modèle,
Soyez tels ou ne soyez point.
De tous vos cas illégitimes
Accusez l'Université;
Persécuteurs, soyez victimes;
Libres, pleurez la liberté.
Par Loyola! par Loyola!
Les jésuites sont toujours là.

A. R.

une cruelle nécessité à l'égard d'une tribu qui avait lâchement assassiné nos soldats... C'était pour la quatrième fois qu'on avait à user de rigueur contre elle. M. le maréchal Bugeaud lui-même a eu beaucoup à souffrir de cette tribu. Les hommes qu'il y avait envoyés pour parquer l'ont été trouvés mutilés. Il arriva au général Cavaignac l'émotion des désagréments. (Rires.) Je ne suis pas plus sévère qu'un autre, mais si j'avais été à la place du colonel Pélissier, j'aurais agi avec rigueur.

Je n'approuve pas ce qui s'est passé; mais nous autres, en France, nous avons le tort de tout exagérer. En Europe, ce fait a été trouvé atroce; mais, en Algérie, la guerre ne saurait être sans rigueurs. Notre armée ne peut pas être continuellement harcelée par les Africains. Il y a malheureusement des représailles. On doit s'en rapporter à la sollicitude du gouvernement. L'armée d'Afrique est digne de toute la considération de notre pays, et il est à craindre que les plaintes que l'on fait entendre ici ne fassent sur elle une fâcheuse impression. (Très-bien !)

M. DE CASTELLANE demande la dissolution des corps disciplinaires, comme étant plus propres à aggraver le mal auquel on veut remédier.

M. DE GABRIAC demande la parole sur le budget de la marine. L'honorable pair déplore la position des marins qui sont envoyés loin de leur patrie sans aucun secours religieux. On embarque sur une flotte 10,000 hommes sans un seul prêtre, tandis que les flottes anglaise, autrichienne et même turque, avaient avec elles un ministre de leur religion. Il propose d'établir des aumôniers sur les vaisseaux de l'Etat.

Il cite à ce sujet l'exemple du prince de Joinville, qui a emmené dans la campagne du Maroc l'aumônier qui l'avait accompagné à Sainte-Hélène primitivement.

M. L'AMIRAL MACKAU déclare que le gouvernement est d'accord avec l'honorable pair quant à l'intention, mais que c'est une mesure qui ne peut être exécutée tout d'abord. Déjà les bâtiments de transport de Toulon à Alger ont chacun un aumônier à bord.

M. L'AMIRAL GRIVEL lit un long discours dans lequel il défend le matériel de la marine que l'on a accusé souvent d'être dans un état déplorable. Il y a quelque chose à faire, mais il est encore dans un état fort satisfaisant.

M. CHARLES DUPIN est encore entendu. La discussion est renvoyée à demain.

(Correspondance particulière du *Croquet*.)

Séance du 18 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. ANISSON-DUPERRON, pair nouvellement nommé, est admis et prête serment.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1846.

M. LE COMTE D'AUDIFFRET, rapporteur de la commission, n'a point dissimulé ses craintes à l'endroit de l'administration de la marine. Toutefois, en demandant des réformes, en demandant l'établissement d'un magasin général, elle n'a fait que réaliser un vœu émis par d'éminents administrateurs, entre autres par M. l'amiral Baudin et par M. Boursaint.

M. CH. DUPIN défend l'administration, et ce qui prouve qu'il n'y a rien de fondé dans la critique à laquelle on vient de se livrer, c'est qu'on s'aperçoit bien que ceux qui se prêtent à cette attaque sont continuellement en contradiction avec eux-mêmes; en effet, ils rendent hommage à la probité et aux connaissances des administrateurs. Alors à quoi tendent les demandes de réformes auxquelles on se livre?

La parole est à M. de Boissy. (Murmures.) M. D'ÉBOISSY: Je suis désolé de voir que plusieurs personnes souffrent de m'entendre; mais je crois qu'il m'est bien permis de dire quelques mots relativement au budget, surtout quand il s'agit d'un budget de 128 millions. (On rit.) Je vais donc parler de la marine. Je ne veux pas ici incriminer aucunement la probité des employés de la marine: ce serait à tort; mais je viens combattre les mauvaises instructions qui leur sont données.

Je remercie publiquement M. le ministre de la marine de ce qu'il a dit hier; il a affirmé à la chambre qu'on prendrait en considération la proposition de M. le comte de Gabriaac tendant à introduire des aumôniers à bord de nos navires. J'ai fait moi-même semblable demande pour nos armées de terre. Or, je le sais, et c'est un grand malheur, on empêche nos soldats d'aller à la messe (oh! oh!); on les en empêche en leur donnant une occupation ou une corvée pendant l'office divin.

L'orateur reconnaît la compétence de M. le ministre de la marine relativement à tout ce qui touche à la marine; toutefois il ne pense pas que le nombre de nos vaisseaux soit suffisant. Il critique le peu de sollicitude que nous montrons pour la garde de nos côtes.

En l'absence de M. le ministre des affaires étrangères, il interpelle M. le ministre de la marine pour savoir où en sont nos affaires dans l'Océanie.

Des journaux, dit-il, ont prétendu que l'indemnité Pritchard avait été payée. Je demanderais alors si le fait est vrai et sur quels fonds aurait été prise cette somme.

M. DE MACKAU: Un amendement avait été proposé à la chambre des députés, dans lequel amendement quelques personnes croyaient voir une suspicion pour l'administration. Si cette suspicion avait pu m'atteindre, si j'avais eu le moindre doute à cet égard, à l'instant même, Messieurs, je me serais retiré, et je n'aurais pas l'honneur de vous parler en ce moment comme ministre du roi.

On a parlé de comptabilité. A cet égard, je suis complètement de l'aveu de M. Charles Dupin; je suis heureux qu'on ait appelé l'attention du pays sur l'administration. Oui, nous ne craignons aucunes investigations; nous désirons que nos comptes soient connus.

Des améliorations sont à désirer, j'espère que nous les obtenons; l'ordonnance que j'ai promulguée cette année n'a pas d'autre objet.

M. de Boissy a parlé d'une indemnité que nous aurions payée. Eh! mon Dieu! Messieurs, il n'y a rien de vrai ni de décidé relativement à cette question. M. l'amiral Hamelin a été envoyé pour cela, afin d'examiner jusqu'à quel point l'indemnité était due. (Très bien !)

M. LE GÉNÉRAL DE CASTELLANE rectifie plusieurs erreurs qui ont été émises par M. de Boissy en ce qui concerne l'instruction religieuse des armées de terre. Il maintient que, loin d'empêcher les soldats d'aller à la messe, on leur en fait au contraire un devoir.

M. DE BOISSY répond en quelques mots à M. de Castellane.

M. LE COMTE BEUGNOT demande le rejet de l'article 9, introduit dans les dépenses par la chambre des députés, et qui est conçu en ces termes:

« Toute nomination dans l'ordre de la Légion-d'Honneur sera insérée dans le *Moniteur*. » Il est quatre heures; la séance continue.

Les grottes du Dahra. — Nouveaux détails.

L'*Herald* du 10 juillet publie une lettre de son correspondant d'Alger, qui est l'un des officiers envoyés par le gouvernement espagnol pour étudier les opérations de l'armée française en Afrique. Cette lettre est pleine de détails d'autant plus intéressants, qu'ils sont tracés par un témoin oculaire de l'événement arrivé au Dahra et qui a tant occupé la presse française; nous en extrayons les détails les moins connus des journaux:

« Le 17 juin, sur la rive gauche de l'un des ruisseaux qui vont se jeter dans la mer, nommé d'abord Boudjerah et plus loin Bel-Amria, quelques Kabyles s'avancèrent en tirailleurs et ne cessèrent pas leur feu, même lorsqu'un de nos bataillons se dirigea de ce côté pour couper les figuiers et autres arbres fruitiers et pour brûler quelques maisons. Je partis avec ce bataillon, et m'avançai avec plusieurs officiers, quinze cavaliers du goum et autant de fantassins, pour reconnaître des grottes où l'on savait qu'une grande portion de la tribu des Ouled Riah et quelques chefs de la conspiration avaient l'intention de s'enfermer et de se défendre.

« Arrivés à un quart de lieue de ces grottes, nous vîmes 50 à 60 Kabyles qui se mirent à courir, sans doute pour se cacher dans l'intérieur de ces cavernes. Quelques uns d'entre eux se détachèrent vers nous et firent feu d'une distance énorme, ce qui fut cause néanmoins que les cavaliers du goum nous abandonnèrent peu à peu.

« Au moyen de nos guides, on fit appeler l'un des Kabyles, et on lui dit que s'ils ne se soumettaient pas, ils seraient brûlés par les Français, qui avaient 56 mules chargées de combustibles; l'Arabe répondit, sans se troubler, qu'ils étaient résolus à se défendre.

« Le 18, nous partîmes de bonne heure avec deux bataillons et demi, une pièce d'artillerie de montagne, la cavalerie et le corps du goum, pour assiéger la fameuse grotte ou caverne que nous avions reconnue la veille, située sur les bords du ruisseau Frechih, et nommée *Ghar el Frechih* (grotte du Frechih).

« Après avoir posté des chasseurs devant les ouvertures, placés du côté le plus accessible du Kantara, les troupes commencèrent à couper du bois et à ramasser de la paille pour allumer le feu à l'entrée de l'ouest et obliger ainsi les Arabes à se rendre, attendu que tout autre genre d'attaque eût été très sanglant et presque impossible.

« A dix heures du matin, on commença à jeter des fagots du haut du contrefort *el Kantara*; mais le feu ne se déclara qu'à midi, à cause de l'obstacle qu'opposait à la flamme, à ce que l'on croyait, un grand amas d'eau que l'on supposait exister à l'entrée, mais bien plus vraisemblablement à cause de la mauvaise direction que l'on avait donnée aux matières combustibles.

« Pendant la soirée, les travailleurs s'approchèrent davantage et serrèrent de près les ouvertures de la grotte; néanmoins un des Arabes parvint à se sauver du côté de l'est, et sept autres gagnèrent les bords du ruisseau, où ils firent provision d'eau dans des outres.

« Vers une heure, on recommença à jeter à l'ouverture de l'orient des fagots qui, cette fois, prirent feu immédiatement, et dont les flammes et la fumée, poussées par le vent, pénétraient dans l'intérieur de la grotte. Ce même jour, on avait aussi allumé le feu devant les deux ouvertures de l'autre côté, et, par une circonstance singulière, le vent poussait aussi les flammes et la fumée dans l'intérieur sans qu'il en parût presque rien au-dehors, de sorte que les soldats pouvaient pousser les fagots dans les ouvertures de la caverne comme dans un four.

« On ne saurait décrire la violence du feu. La flamme s'élevait au haut du Kantara, élevée de 60 varas environ (la vara a un mètre de longueur), et, de l'une à l'autre, d'épaisses colonnes de fumée tourbillonnaient devant l'entrée de la caverne. On continua à attiser le feu toute la nuit, et on ne cessa qu'au point du jour. Mais alors le problème était résolu. On n'entendait plus aucun bruit; à minuit seulement quelques détonations avaient retenti dans l'intérieur de la grotte, ce qui avait fait penser que l'on s'y battait. A quatre heures et demie, je m'acheminai vers la grotte avec deux officiers du génie, un officier d'artillerie et un détachement de 50 à 60 hommes de ces deux corps. A l'entrée se trouvaient des animaux morts, déjà en putréfaction, et enveloppés de couvertures de laine qui brûlaient encore. On arriva à la porte par une traînée de cendre et de poussière d'un pied de haut, et de là nous pénétrâmes dans une grande cavité de trente pas environ. Rien ne pourrait donner une idée de l'horrible spectacle que présentait la caverne.

« Tous les cadavres étaient nus, dans des positions qui indiquaient les convulsions qu'ils avaient dû éprouver avant d'expirer, et le sang leur sortait par la bouche, par suite de la putréfaction; mais ce qui causait le plus d'horreur, c'était de voir des enfants à la mamelle gigants au milieu de débris de moutons, de sacs de fèves, etc. On voyait aussi des vases de terre qui avaient contenu de l'eau, des caisses de papiers et un grand nombre d'effets.

« Malgré tous les efforts des officiers, on ne put empêcher les soldats de s'emparer de tous ces objets, de chercher les bijoux et d'emporter les burnous tout sanglants. J'ai acheté un collier pris sur un des cadavres, et je le garderai, ainsi que deux yatagans que le colonel nous a envoyés comme un souvenir de ces effroyables scènes.

« Personne n'a pu savoir ce qui s'est passé dans la grotte, et si les Arabes, étouffés par la fumée, se sont résignés à la mort avec ce stoïcisme dont ils font gloire, ou bien si ce sont leurs chefs et les fanatiques marabouts qui se sont opposés à leur sortie. Quoi qu'il en soit, ce drame est horrible, et jamais à Sagonte ou à Numance plus de courage barbare n'a été déployé.

« Le nombre des cadavres s'élevait de 800 à 1,000. Le colonel ne voulut pas croire à notre rapport, et il envoya d'autres soldats pour compter tous ceux qui étaient entassés les uns sur les autres, ni les enfants à la mamelle, presque tous cachés dans les vêtements de leurs mères.

« Le colonel témoignait toute l'horreur qu'il éprouvait d'un si terrible résultat; il redoutait principalement les attaques des journaux, qui ne manqueraient pas, sans doute, de critiquer un acte si déplorable, quoique inévitable, à mon avis.

« Il n'y a eu d'autres prisonniers que la femme et le fils d'un kalifa, qui s'est échappé, et quelques autres Arabes dont l'état exige des soins.

« Le 23 au soir, nous avons porté notre camp à une demi-lieue plus loin, chassés par l'infection, et nous avons abandonné la place aux corbeaux et aux vautours, qui volaient depuis plusieurs jours autour de la grotte, et que de notre nouveau campement nous voyons emporter d'énormes débris humains.

« Le 27 juin, nous sommes arrivés à Mambu-Sidi-Nighel, à demi-lieue de la mer. Le 4 ou le 5 juillet, nous devons être rendus à Orléansville, et le 10 ou le 12 à Alger. »

A ce sujet, l'*Agricole* rappelle, pour l'opposer à la conduite du colonel Pélissier, le procédé mis en usage par un kalifa d'Abd-el-Kader, dans une circonstance pareille de la guerre que l'émir faisait

en 1838 au Dahra, théâtre de la scène lamentable des Ouled-Riah: « Au commencement de 1838, le Dahra n'était pas encore soumis à Abd-el-Kader. Au mois d'avril, le kalifa de Mascara, Mustapha-Ben-Thami, reçut de l'émir l'ordre de s'y rendre et de contraindre les tribus rebelles à la soumission. La principale tribu du Dahra, les Beni-Zeroual, s'étaient réfugiés dans les cavernes avec leurs troupeaux, leurs femmes et leurs enfants. Le kalifa cerna la grotte, mangea sur pied les récoltes des insurgés, et attendit patiemment que les Beni-Zeroual voulussent bien en sortir.

« Pendant que le kalifa attendait, chaque jour les Beni-Zeroual envoyaient des marabouts demander l'aman, et dans ces allées et venues, un beau matin, un marabout fanatique tira un pistolet caché sous son burnous, et tua un parent de l'émir et du kalifa, Abd-el-Kader Ben Ouarani, alors agha de l'infanterie régulière. Le kalifa fit décapiter le traître et *atten lit encore*, se bornant à bloquer hermétiquement les Beni-Zeroual réfugiés dans leur caverne. Enfin, de guerre lasse, les Beni-Zeroual s'entendirent avec Ben-Thami, et payèrent, en signe de soumission, l'impôt qu'ils avaient refusé d'abord. L'année suivante, l'aga El-Abib-Bou-Alem des Gharaba se rendit au milieu d'eux avec quelques cavaliers, et la contribution fut versée entre ses mains sans nouvelles protestations. »

Chronique.

Par ordonnance royale du 11 de ce mois, M. Bouvard a été nommé adjoint à la mairie de Lyon.

— Nous avons été mal informés hier en annonçant l'incendie du bateau à vapeur *le Talbot*, dont la charpente aurait été consumée en partie.

Ce bateau à vapeur n'a point été incendié; la chaudière, chauffée à vide, a mis le feu au feutre épais qui l'enveloppe et a détérioré quelques tuyaux en cuivre et en fonte; mais tout s'est borné là. Le bateau est en fer, et la charpente n'a pas été consumée; aucune avarie n'a même été éprouvée par les marchandises dont le bateau était encombré.

— Les habitants de la rue Belle-Cordière ont été mis en émoi dans la soirée du 18 de ce mois par la perpétration d'un acte de vengeance. Le sieur G..., habitant depuis la Saint-Jean dans cette rue, a été victime d'un affreux guet-apens. Une femme lui a porté sur la tête plusieurs coups de hache. Les blessures ont été heureusement peu profondes, grâce au manche mal assujéti de l'instrument. Si l'on n'était pas accouru à la hâte aux cris du sieur G..., il était impitoyablement immolé.

Il faut espérer que la justice apprendra à ces deux amants, car on les dit tels, à se faire la cour d'une manière moins compromettante et surtout moins dangereuse.

— On nous assure qu'hier, dans une rue, une femme a été tout-à-coup saisie des douleurs de l'enfantement, et qu'après sa délivrance on l'a transportée à l'Hôtel-Dieu où l'on a refusé de la recevoir. Nous n'osons pas croire qu'une administration spécialement consacrée à la charité se soit rendue coupable d'un acte aussi inhumain.

— On lit dans un journal de notre ville, à propos du *battant-lanceur*:

« On se rappelle avoir vu fonctionner ce battant à l'exposition de fleurs et de fruits qui eut lieu au palais Saint-Pierre en 1844: depuis on n'en avait plus entendu parler. Cependant jamais innovation n'aurait eu plus d'à-propos: à aucune époque il ne s'est autant fabriqué d'étoffes lancées. Les jeunes gens occupés à renvoyer les navettes ont manqué, et l'on a dû faire beaucoup d'élèves. Les lanceurs sont encore rares aujourd'hui, surtout ceux qui ont quelque intelligence. On doit donc regretter que cet ustensile n'ait pas été mis en usage dans un moment aussi opportun.

« L'inventeur de ce battant, le sieur Vincent, ne s'est pas rebuté, il a perfectionné son mécanisme; nous l'avons vu fonctionner avec précision. Ce battant, construit avec élégance, comporte huit navettes; leur départ a lieu sans encombre au moyen d'un cylindre transversal. Il correspond à la machine Jacquard et aux boîtes des navettes au moyen de sangles diversement tendues. Les cartons, par leur lissage, dirigent le départ des navettes. L'ouvrier n'a pas à s'inquiéter de la direction de ses nuances; il travaille avec facilité et sans craindre que les trames ne viennent à se mêler, à s'embrouiller entre elles. C'est une difficulté qui a été vaincue par l'adoption d'un cliquet en forme de balancier; il repousse la trame en dehors lorsque la navette a terminé sa révolution et se referme dans la lame du battant pour livrer passage aux navettes suivantes. Les boîtes des navettes, suspendues au-dessous les unes des autres, viennent se placer alternativement, et suivant le commandement du carton, auprès de la verguette; c'est après avoir pris cette position que les navettes traversent l'ouverture de la chaîne pour former le tissu.

« On reprochait au premier battant sa pesanteur, la difficulté qu'il présentait, surtout à un ouvrier faible, pour le manoeuvrer. La persévérance du sieur Vincent a fait disparaître ces divers inconvénients. Ce battant, dont tous les mouvements sont combinés avec ceux de la Jacquard, peut être mû par un ouvrier de force moyenne. Le métier du sieur Vincent travaille en *corps plein*, et le tisseur qui l'occupe, bien qu'encore peu accoutumé à ce travail, fait une journée de plus de *douze mille passées*.

« Le battant Vincent est destiné à supprimer le jeune enfant occupé, sous le nom de lanceur, conjointement avec l'ouvrier, à renvoyer les navettes. Un grand nombre dans ce moment gagnent leur vie à ce travail; mais aussi combien d'autres, assujettis trop jeunes à ces travaux, sont privés de toute instruction! Il y a sans doute une grande différence entre les habitudes des ateliers de Lyon, où tous les travailleurs, depuis le maître jusqu'au lanceur, vivent pour ainsi dire en famille, et celles des manufacturiers du Nord. La moralité est ici la règle, et cependant on ne saurait nier qu'il est des enfants qui contractent dans les ateliers des habitudes qui nuisent à leur développement physique et moral.

« L'invention des machines à faire les canettes a arraché les jeunes enfants des deux sexes au travail lent et pénible des rouets, en leur permettant de fréquenter les écoles. L'introduction du battant-lanceur dans la fabrication des châles opérera dans le travail des jeunes garçons une modification tout aussi désirable et non moins utile. Sous tous ces rapports, cette invention est digne d'être encouragée. »

— L'achèvement des voies du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, entre Clermont et Amiens d'une part, et d'autre part entre Amiens et Arras, exigeant l'acquisition d'une certaine quantité de coussinets, l'adjudication de cette fourniture aura lieu à Paris, sur soumissions cachetées, dans une des salles du ministère des travaux publics, le 2 août prochain, de onze heures et demie à midi.

Les cahiers des charges et le modèle des soumissions sont déposés dans les bureaux de la préfecture du Rhône (2^e division), où toutes personnes peuvent en prendre connaissance.

— M^{lle} Rachel, qui jouait hier dans *Marie Stuart*, s'est montrée à la hauteur de sa réputation. Souvent applaudie pendant la représentation, elle a été redemandée à la fin, et une pluie de bouquets

est tombée à ses pieds. Les autres acteurs ont fait leurs efforts pour la seconder dignement. La salle de spectacle, où l'on remarquait avec peine quelques places vides lors de la première représentation, était hier presque complètement remplie. Il faut espérer, dans l'intérêt de l'art et des artistes réunis, qu'aux prochaines représentations il ne restera pas une place vacante.

COLISÉE.—GYMNASSE ÉQUESTRE DE M. BASTIEN-FRANCONI.

Demain dimanche 20 juillet.

L'Arlequinade, pantomime burlesque. — Manœuvre grecque par quatre dames et quatre cavaliers commandés par M. Bastien et M^{lle} Sidonie. — Les trois athlètes. — Nouveaux Exercices des artistes anglais. — Mazagan, cheval arabe dressé en liberté. — Exercices divers. — Intermèdes des clowns.

Les bureaux seront ouverts à six heures et demie. On commencera à huit heures.

Nouvelles Étrangères.

ESPAGNE.

Le bruit, non fondé, que Prim et Atmetler s'étaient mis à la tête

des insurgés de la Catalogne a couru à Madrid. Il est à remarquer que la correspondance ministérielle de Madrid n'est pas aussi tranchante dans son dédain pour l'insurrection.

« Il n'est plus question, dit-elle, de bruits de modification du cabinet. Les événements de la Catalogne absorbent l'attention publique, et l'union la plus étroite est plus que jamais nécessaire entre les divers membres du cabinet. Le conseil des ministres s'assemble très souvent. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le sieur J.-P. BRODKORB, menuisier, est invité à se présenter au parquet de M. le procureur du roi pour une communication qui l'intéresse.

Une CHAÎNE D'OR en jaseron à sept rangs, avec plaque et croix de même métal, est déposée au greffe de l'instruction du tribunal de Lyon. La personne à qui elle a été volée est invitée à venir la reconnaître.

Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que les op-

tiens BLOCH, de Strasbourg, retenus par un très grand nombre de commandes, jointes aux continuelles visites des consultants, ne pourront partir que mardi et peut-être mercredi seulement.

Nous ne saurions trop engager les personnes atteintes de maladies d'yeux à visiter ces célèbres opticiens qui, par leur talent de connaître la vue et par l'application du Verre Crown, sont parvenus à remettre la vue à l'état normal.

On peut les visiter jusqu'à leur départ, hôtel du Parc, de huit heures du matin à six heures du soir.

M. LE BOUTELLER, directeur de l'Office Universel du commerce et de la navigation, a besoin de commis voyageurs sur tous les points de la France; il désire des personnes très actives, mais il exigera des garanties sérieuses. (Ecrire franco.) Place de la Bourse, n° 27, à Paris. Les lettres non affranchies seront refusées.

Au retour des grandes chaleurs qui occasionnent si souvent la chute de la chevelure, nous croyons devoir recommander, pour y remédier, l'emploi de la Pommade de l'illustre Dupuytren, préparée par M. MALLARD, pharmacien à Paris. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2.

Librairie de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14, et quai des Célestins, 48; MIDAN, libraire, rue Lafont, 4.

NOUVELLE PUBLICATION.

HISTOIRE DE LYON
DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789;

PAR J. MORIN.

Quatre volumes in-8°, papier vélin. Le tome 1^{er} est en vente. — Prix : 7 f. — Cet ouvrage fait suite à l'HISTOIRE DE LYON publiée récemment par MM. CLERJON et MORIN. (10095)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne, n° 1.

VENTES FORCÉES.

Le mardi vingt-deux juillet 1845, à dix heures du matin, sur la place du marché dite place Sathonay, à Lyon, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers et marchandises saisis, consistant en forge, soufflet, enclumes, étaux, marteaux, tenailles, vieille fonte-fer dite ferraille, garde-robe, poêle, table, commode, garde-manger, chaises, vaisselle, etc. (3903)

Même étude.

Le mercredi vingt-trois juillet 1845, à dix heures du matin, sur la place du marché dite place Morel, à Lyon, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers et marchandises saisis, consistant en pièces de bois, planches, cabane en planches, vieux bois à brûler, etc. (3903)

Etude de M^e Hennequin, notaire à Lyon, rue Lafont, 2.

A VENDRE

USINES ET FORGES
DE BEZOUOTTE.

renommées par la qualité supérieure de leur fer.

Cette vente aura lieu le lundi 28 juillet 1845, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Rouget, notaire à Dijon, rue de la Préfecture, n. 37.

Ces usines sont situées sur les communes de Mirebeau et de Bezouotte, arrondissement de Dujon (Côte-d'Or), à douze kilomètres de Pontailier-sur-Saône, où s'embarquent leurs produits.

Elles sont mues par la rivière de la Bèze, qui forme une chute de la hauteur d'environ deux mètres.

- Elles se composent : 1° De l'usine proprement dite ; 2° D'une maison d'habitation avec jardin, verger et dépendances ; 3° De diverses pièces de pré sur les deux rives de la Bèze et sur les communes environnantes ; 4° De plusieurs autres pièces de terres labourables ; 5° De lavoirs sur Permes et près en dépendant ; 6° Enfin, de lavoirs sur Broys.
- S'adresser, pour les renseignements :
A Dijon, à M^e Rouget ;
Et à Lyon, à M^e Hennequin. (9496)

Etude de M. Berrod, notaire, rue de la Cage, 12.

A VENDRE POUR CESSATION DE COMMERCE.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS de premier ordre, agencé tout à neuf, ayant une bonne clientèle.

S'y adresser. (3012)

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, 165.

UN ANCIEN FONDS DE CAFÉ
Situé à Lyon, dans le centre du quai Saint-Antoine.

Il est garni de trois billards.

S'adresser audit M^e Darmès. (4563)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.

A LOUER

Pour hôtel, à Lyon, à la Saint-Jean 1846.

Maison avec Écurie et Remise, rue Saint-Dominique (hôtel du Commerce), près la place Bellecour.

Cette maison étant bientôt à fin de bail, le nouveau locataire jouira des avantages d'une restauration complète.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Morand, notaire. (10021)

A VENDRE.]

JOLIE PETITE CAMPAGNE
de produit et d'agrément,
TOUTE MEUBLÉE.

Elle est située à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, dans une belle position, et de la contenance de 90 ares environ. — Prix : 12,000 fr.

S'adresser à M. Béraud, marchand de faïence, rue du Bœuf, 15. (3013)

A vendre pour cause de maladie.

Un fonds d'épicerie existant depuis douze ans et situé dans un bon quartier de la ville. S'adresser rue de Sarron, n. 9. (3017)

A VENDRE POUR CAUSE DE SANTÉ.

Bon Fonds de Café-Restaurant, créé par son propriétaire depuis cinq ans, ayant douze chambres garnies bien meublées, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. Location très modérée; bail de neuf ans.

S'adresser à M. Barbollat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2. (3027)

A vendre de suite pour cause de départ.

LE CAFÉ DE LA PERLE
Situé à Roanne (Loire).

Cet établissement est situé dans la meilleure position de la ville et jouit d'une très bonne clientèle. On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser chez M^{me} veuve Revol, place de la Miséricorde, n. 5, au 4^e, sur le derrière, à Lyon. (3001)

A CÉDER.

Le fonds et la clientèle d'un commerce très-honorable et d'un bénéfice annuel de 5 à 6,000 fr.

S'adresser à M. Xavier, poste restante, à Châlon-sur-Saône. (2997)

A louer de suite ou à la Noël prochaine.

SIX PIÈCES dont deux parquettées, rue du Péral, n. 4, au 3^e étage.—Prix: 635 f. par an. S'adresser au concierge. (2897)

SERVICE DE DILIGENCES.

SOCIÉTÉ DES MAÎTRES DE POSTE
DE LA DOMBE (AIN).

La Société a l'honneur de prévenir le commerce qu'à dater du 16 juillet courant, il y aura double service de LYON à BOURG et retour par VILLARS. Le trajet se fera en cinq heures et demie.

Les départs de Lyon auront lieu à six heures du matin et à deux heures de l'après-midi.

Les départs de Bourg pour Lyon se feront à deux heures de l'après-midi et à neuf heures du soir.

Le bureau est à Lyon, chez M. Claude Roux, place et maison du Concert. (3011)

GAZ DE VALENCE.

L'assemblée générale du 12 juillet a décidé qu'il sera payé 37 fr. 50 c. de dividende par action.

MM. les actionnaires auront à se présenter, à partir du 1^{er} août, munis de leurs titres, à la caisse de MM. Robert et Meyrel, banquiers de la société, chargés d'en effectuer le paiement. (2903)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie Macos, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 50. (9146)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix la boîte de de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.



EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

pour cent	à 55 ans.
8 fr. 40 c.	—
9	51
10	68
12	—
14	89

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVELL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (7604)

MALADIES DES CHIENS, POUVRE DE VATRIN.
Seul remède employé avec efficacité. MM. les vétérinaires l'ordonnent avec succès contre toutes les maladies de ces animaux. Il agit comme stimulant, portant son action sur la peau et les organes de la respiration. — 1 fr. le paquet avec l'instruction.
Dépôt chez M. BOUCHU, place du Change, à Lyon. (4800-7445)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.
sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie de M. Faure; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8190)

COPAHINE-MÈGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, med. en chef de l'hôp. des Vénériens; aussi les premiers med. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (8236)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 51.—A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy.—A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson.—A VALENCE, chez MM. Gilbert, Daruy et Bonnet.—A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

La Compagnie Lyonnaise du Balayage a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux sont transférés quai Bon-Rencontre, n. 63. Elle renouvelle en même temps ses offres de service pour le balayage des maisons, etc., à prime d'argent payable de six en six mois, après, ou en échange contre le produit des fosses d'aisance dont elle fait opérer le curage au moyen d'une pompe réunissant tous les avantages désirables: absence d'odeur et célérité dans le travail.
Le directeur, PICARD.

BREVET D'INVENTION
(sans garantie du gouvernement).

Le sieur Picard a l'honneur d'informer MM. les architectes, propriétaires et entrepreneurs qu'il a construit un modèle de souche de cheminée en plâtré verni et sa tête en fonte, qui dure à l'infini sans détérioration ni dégradation occasionnée par le ramonage. Il est placé dans ses hangars, rue de Jarente, 6.

Le sieur Picard invite MM. les amateurs à aller le voir. Il leur distribuera des prospectus. (2888)

AVIS.

On demande des jeunes gens à appointements fixes pour faire la place dans Lyon et les villes environnantes.

S'adresser, de 10 heures à 2 heures, au Bureau des Publications historiques, place Neuve-des-Carmes, 14, à Pentresol. (3028)

MALADIES DES VOIES URINAIRES
ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8275)
M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 25.

CORS AUX PIEDS.

Le TAFETAS GOMME de PAUL GAGÉ est le seul qui en détruit la racine en quelques jours sans douleur, ainsi que les oignons et durillons. — Dépôts à Lyon, chez MM. Lardet, Vernet et André, pharmaciens. (4804-7455)

Place des Terreaux, 5, Terrasse, 1^{re} porte.

PORTRAITS

Au Daguerrotyp, naturels ou COLORIÉS,
D'UN GENRE IMITANT LA MINIATURE,
et reproduisant la plus exacte ressemblance,
Par MM. A. B. et LOUIS COLOMB, de PARIS.
ON OPÈRE PAR TOUS LES TEMPS, même avec la pluie, de cinq heures du matin à six heures du soir. (3030)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.
Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c.
Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (4798-7452)

SOCIÉTÉ VINICOLE
Rue des Deux-Maisons, 1, et façades de Bellecour, 5.

Vins ordinaires et vins fins de toutes qualités,
En cercles et en bouteilles.

Beaujolais et Mâconnais ordinaires, 50 c. la bouteille; 1^{er} choix, 60 c. (7896)

Tous les vins seront rendus à domicile. NOTA. — Une des boîtes de la Société est placée à l'entrée de l'hôtel de Milan, aux Terreaux.

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACOS, rue Saint-Jean, 30, un sirop qui a le plus grand avantage de guérir les enfants atteints de la queluche. Une odeur topettes de ce sirop suffit pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSUY FILS,
Rue Poulallerie, 19.